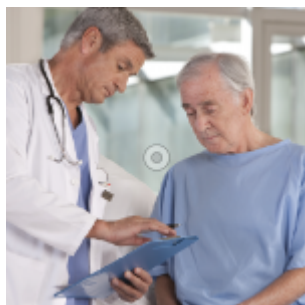


# Echanges de données : la messagerie sécurisée, c'est pour 2014 !



362-363 - Catherine Sanfourche - Dans un communiqué cosigné par sept ordres professionnels, dont l'Ordre des médecins, bien sûr, l'Agence des Systèmes d'Information Partagés de santé (ASIP santé) a annoncé le déploiement de la messagerie sécurisée en santé à partir de 2014. Elle permettra à tout professionnel de santé d'adresser un courrier électronique sécurisé à un autre praticien au sujet d'un patient qui aura autorisé cet échange. A terme, bien sûr, cette messagerie permettra d'alimenter le DMP et d'engager une prescription électronique. Ce dispositif, qui a reçu le feu vert de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), repose sur le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS), qui recensera l'ensemble des praticiens hospitaliers et libéraux, et sur l'élaboration de certificats électroniques, gages de sa sécurisation, qui seront distribués aux professionnels par l'ASIP santé.

Le communiqué précise que « les sites pilotes du système de messageries sécurisées en santé commenceront avant la fin de l'été afin de disposer de l'ensemble des services et des premiers logiciels compatibles avant la fin 2013, permettant un déploiement national à partir de 2014 ». Pour expérimenter les fonctionnalités et chasser les bugs, une phase de bêta-test doit démarrer sous peu et à laquelle les professionnels volontaires peuvent participer en s'inscrivant sur le site [www.mssante.fr](http://www.mssante.fr). Par ailleurs, une concertation est en cours avec les éditeurs de logiciels professionnels « afin de finaliser les spécifications techniques retenues par l'ASIP santé ».

En réponse aux critiques de la Cour des comptes, l'ASIP santé avait précisé que l'offre des services en cours l'élaboration excluait « toute contestation des choix techniques puisqu'elle repose sur les protocoles SMTP et IMAP mondialement reconnus et sur les solutions open source » qui ont « recueilli le consensus le plus large ».